



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Effectifs de diplômés en Activité physique adaptée - Santé

Question écrite n° 9802

Texte de la question

M. Bruno Clavet interroge M. le ministre auprès de la ministre d'État, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche, sur le nombre de diplômés issus des filières universitaires Activité physique adaptée - Santé. Il souhaiterait connaître le nombre de diplômés annuels en licence STAPS parcours Activité physique adaptée - Santé et en master STAPS Activité physique adaptée - Santé ainsi que l'évolution récente de ce nombre. Dans l'hypothèse où ces données ne seraient pas disponibles, il lui demande de préciser les raisons de cette situation et les moyens envisagés pour y remédier, les données sollicitées étant essentielles pour comprendre les dynamiques de formation, d'insertion professionnelle et de réponse aux besoins de santé publique dans le champ du sport adapté.

Texte de la réponse

Les effectifs de diplômés de licence et de master « Activité physique adaptée – Santé » des cinq dernières années sont les suivants :

Évolution des effectifs de diplômés issus des filières universitaires "Activité physique adaptée - Santé"		
Source : MESRE-SIES, système d'information SISE		
Lecture : À l'issue de l'année 2019-2020, 1 958 diplômes de Licence STAPS parcours "Activité physique adaptée - Santé" ont été délivrés.		
Année universitaire	Nombre de diplômés de licence	Nombre de diplômés de master
2019-2020	1958	555
2020-2021	2360	591
2021-2022	2287	683
2022-2023	2081	703

2023-2024	1925	725
-----------	------	-----

Données clés

Auteur : [M. Bruno Clavet](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (3^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9802

Rubrique : Examens, concours et diplômes

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche (MD)

Ministère attributaire : [Enseignement supérieur, recherche et espace](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 septembre 2025](#), page 8234

Réponse publiée au JO le : [20 janvier 2026](#), page 344